



Torah écrite (pentateuque) - Deutéronome

Chapitre 24

- 24,1 "Quand un homme aura pris une femme et cohabité avec elle; si elle cesse de lui plaire, parce qu'il aura remarqué en elle quelque chose de malséant, il lui écrira un libelle de divorce, le lui mettra en main et la renverra de chez lui.
- 24,2 Si, sortie de la maison conjugale, elle se remarie et devient l'épouse d'un autre homme,
- 24,3 et que ce dernier, l'ayant prise en aversion, lui écrive un libelle de divorce, le lui mette en main et la renvoie de chez lui; ou que ce même homme, qui l'a épousée en dernier lieu, vienne à mourir,
- 24,4 son premier mari, qui l'a répudiée, ne peut la reprendre une fois qu'elle s'est laissée souiller, car ce serait une abomination devant le Seigneur: or, tu ne dois pas déshonorer le pays que le Seigneur, ton Dieu, te donne en héritage.
- 24,5 Si quelqu'un a pris nouvellement femme, il sera dispensé de se rendre à l'armée, et on ne lui imposera aucune corvée: il pourra vaquer librement à son intérieur pendant un an, et rendre heureuse la femme qu'il a épousée.
- 24,6 On ne doit pas saisir comme gage une meule inférieure ni une meule courante, car ce serait prendre la vie même en gage.
- 24,7 Si un homme est convaincu d'avoir enlevé quelqu'un de ses frères, un des enfants d'Israël, et de l'avoir traité comme esclave ou vendu, ce ravisseur doit mourir; et tu extirperas ainsi le mal du milieu de toi.
- 24,8 Observe avec un soin extrême et exécute les prescriptions relatives à la lèpre: tout ce que les pontifes, descendants de Lévi, vous enseigneront d'après ce que je leur ai prescrit, vous vous appliquerez à le faire.
- 24,9 Souviens-toi de ce que l'Éternel, ton Dieu, a fait à Miryam, pendant votre voyage au sortir de l'Egypte.
- 24,10 Si tu as fait à ton prochain un prêt quelconque, n'entre point dans sa maison pour te nantir de son gage.
- 24,11 Tu dois attendre dehors, et celui dont tu es le créancier t'apportera le gage hors de chez lui.
- 24,12 Et si c'est un pauvre, tu ne dois pas te coucher nanti de son gage:
- 24,13 tu es tenu de le lui rendre au coucher du soleil, pour qu'il puisse reposer sous sa couverture et qu'il te bénisse; et cela te sera compté comme une bonne œuvre par l'Éternel, ton Dieu.
- 24,14 Ne cause point de tort au journalier pauvre et nécessiteux, que ce soit un de tes frères ou un des étrangers qui sont dans ton pays, dans l'une de tes villes.
- 24,15 Le jour même, tu lui remettras son salaire, avant que le soleil se couche; car il est pauvre, et il attend son salaire avec anxiété. Crains qu'il n'implore contre toi le Seigneur, et que tu ne sois trouvé coupable.
- 24,16 Les pères ne doivent pas être mis à mort pour les enfants, ni les enfants pour les pères: on ne sera mis à mort que pour son propre méfait.
- 24,17 Ne fausse pas le droit de l'étranger ni celui de l'orphelin, et ne saisis pas comme gage le vêtement de la veuve.
- 24,18 Rappelle-toi que tu as été esclave en Egypte et que l'Éternel, ton Dieu, t'en a affranchi; c'est pour cela que je t'ordonne d'agir de la sorte.
- 24,19 Quand tu feras la moisson de ton champ, si tu as oublié dans ce champ une javelle, ne retourne pas la prendre, mais qu'elle reste pour l'étranger, l'orphelin ou la veuve, afin que l'Éternel, ton Dieu, te bénisse dans toutes les œuvres de tes mains.
- 24,20 Quand tu gauleras ton olivier, n'y glane pas après coup; ce sera pour l'étranger, l'orphelin et la veuve.
- 24,21 Quand tu vendangeras ta vigne, n'y grappille pas après coup; ce sera pour l'étranger, pour l'orphelin, pour la veuve.



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Torah-Box.com
diffusion du judaïsme aux francophones

24,22 Et tu te souviendras que tu as été esclave au pays d'Egypte: c'est pourquoi je t'ordonne de tenir cette conduite.



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions